



Synthèse documentaire JSP

- Module Engagement citoyen et acteur de la sécurité civile
 - Module Incendie (complément)



« Apprendre aujourd'hui pour servir demain »

(Devise de l'ADJSP de Vendée)



*Pour retrouver toute la documentation de formation
relative aux JSP (Base documentaire Agora)*



*Pour retrouver toutes les informations relatives aux
JSP (Zone JSP Agora)*

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Sommaire

0/ Prise en compte des mises à jour	2
---	---

Module Engagement citoyen et acteur de la sécurité civile (ECASC)

1/ Les grades	5
2/ Valeurs et éthique des sapeurs-pompiers	9
3/ Le protocole et les cérémonies	12
4/ Les statuts des sapeurs-pompiers	14
5/ Les risques d'incendie et les risques liés aux accidents de la vie courante (AcVC)	15
6/ L'engagement citoyen	19
7/ Information préventive aux comportements qui sauvent (IPCS)	21
8/ Le SDIS : missions et organisation	23
9/ Les risques majeurs	25
10/ Le réseau associatif	27

Module Incendie (complément)

1/ Les tuyaux	30
2/ Les pièces de jonction	31
3/ Les lances	34
4/ Les dévidoirs	35
5/ Les accessoires hydrauliques	36
6/ Les engins	37
7/ Les équipements de protection individuelle (EPI) et les tenues	39
8/ Les matériels divers	40
9/ Commande / Cordage / Nœuds	42
10/ Les classes de feu et les extincteurs	43
11/ La mousse et le mouillant	45
12/ Les équipes spécialisées	47

31/05/2022 : Version initiale

31/08/2022 : Version 2 – Mise à jour suite à la parution du RNF de juillet 2022

Module Engagement citoyen et acteur de la sécurité civile (ECASC)

- ✓ **Les grades** : modification du grade d'inspecteur général
- ✓ **Valeurs et éthique** : ajouts et suppression en fonction du nouveau RNF
- ✓ **Les statuts des sapeurs-pompiers** : rajout de la notion de complémentarité
- ✓ **Le risque incendie** : fusion avec les accidents de la vie courante
- ✓ **L'engagement citoyen** : ajout d'un focus sur les bénéfices liés à l'acquisition du BNJSP
- ✓ **Les comportements qui sauvent** : changement de nom de la séquence qui devient « Informations préventives aux comportements qui sauvent » (IPCS), et ajout de FR Alert
- ✓ **Les risques majeurs** : ajout de FR Alert

Module Incendie (complément)

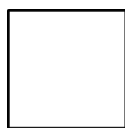
- ✓ **Les engins** : ajout des notions vérifications hebdomadaires et de reconditionnement
- ✓ **Les équipements de protection individuelle (EPI) et les tenues** : ajout des notions sur l'utilité, les limites d'utilisation, les procédures de nettoyage et de contrôle des EPI en se référant au règlement habillement du SDIS

Module

Engagement citoyen et acteur de la sécurité civile (ECASC)



Les galons de cycle de formation des JSP



JSP de 1^{ère} année



JSP de 2^{ème} année



JSP de 3^{ème} année



JSP de 4^{ème} année

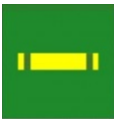
Les grades des Sapeurs-Pompiers

Les Hommes du rang		Auxiliaire (<i>Sap</i>)	♂ Sapeur ♀ Sapeure
		Sapeur de 2 ^{ème} classe (<i>Sap</i>)	♂ Sapeur ♀ Sapeure
		Sapeur de 1 ^{ère} classe (<i>Sap</i>)	♂ Sapeur ♀ Sapeure
		Caporal (<i>Cpl</i>)	♂ Caporal ♀ Caporale
		Caporal-chef (<i>Cch</i>)	♂ Caporal-chef ♀ Caporale-cheffe

Les Sous-officiers		Sergent (<i>Sgt</i>)	Sergent Sergente
		Sergent-chef (<i>Sch</i>)	Chef Cheffe
		Adjudant (<i>Adj</i>)	Mon Adjudant Adjudante
		Adjudant-chef (<i>Adc</i>)	Mon Adjudant-chef Adjudante-Cheffe
Les Officers		Lt ⁿ de 2 ^{ème} classe Lieutenant (<i>Ltn</i>) Lt ⁿ de 1 ^{ère} classe Lt ⁿ hors classe	Mon Lieutenant Lieutenante
		Capitaine (<i>Cne</i>)	Mon Capitaine Capitaine
		Commandant (<i>Cdt</i>)	Mon Commandant Commandante
		Lieutenant-colonel (<i>Lcl</i>)	Mon Colonel Colonelle
Les Emplois Supérieurs de Direction (ESD)		Colonel (<i>Col</i>) Colonel hors classe	Mon Colonel Colonelle
		Contrôleur général (<i>Cgl</i>)	Monsieur le Contrôleur général Madame la Contrôleuse générale
		Inspecteur général (<i>Igl</i>)	Monsieur l'Inspecteur général Madame l'Inspectrice générale
Expert		Expert (<i>Exp</i>)	Monsieur l'Expert Madame l'Experte

Les grades des Sapeurs-Pompiers du Service de Santé et de Secours Médical

Les Infirmiers SP		Infirmier ou Infirmier sous-lieutenant (<i>ISL</i>)	♂ Mon Lieutenant ♀ Lieutenante
		Infirmier principal ou Infirmier Lieutenant (<i>ILT</i>)	♂ Mon Lieutenant ♀ Lieutenante
		Infirmier chef ou Infirmier Capitaine (<i>ICN</i>)	♂ Mon Capitaine ♀ Capitaine
Les Cadres de santé		Cadre de santé Capitaine (<i>CCN</i>)	♂ Mon Capitaine ♀ Capitaine
		Cadre de santé Commandant (<i>CCD</i>)	♂ Mon Commandant ♀ Commandante
		Cadre de santé Lieutenant-Colonel (<i>CLC</i>)	♂ Mon Colonel ♀ Colonelle
Les Médecins SP		Médecin Aspirant (<i>MAS</i>)	♂ Mon Lieutenant ♀ Lieutenante
		Médecin Lieutenant (<i>MLT</i>)	♂ Mon Lieutenant ♀ Lieutenante
		Médecin Capitaine (<i>MCN</i>)	♂ Mon Capitaine ♀ Capitaine
		Médecin Commandant (<i>MCD</i>)	♂ Mon Commandant ♀ Commandante
		Médecin Lieutenant-Colonel (<i>MLC</i>)	♂ Mon Colonel ♀ Colonelle
		Médecin Colonel (<i>MCL</i>)	♂ Mon Colonel ♀ Colonelle

Les Pharmaciens SP		Pharmacien Aspirant (<i>PAS</i>)	♂ Mon Lieutenant ♀ Lieutenante
		Pharmacien Lieutenant (<i>PLT</i>)	♂ Mon Lieutenant ♀ Lieutenante
		Pharmacien Capitaine (<i>PCN</i>)	♂ Mon Capitaine ♀ Capitaine
		Pharmacien Commandant (<i>PCD</i>)	♂ Mon Commandant ♀ Commandante
		Pharmacien Lieutenant-colonel (<i>PLC</i>)	♂ Mon Colonel ♀ Colonelle
		Pharmacien Colonel (<i>PCL</i>)	♂ Mon Colonel ♀ Colonelle

Les Vétérinaires SP		Vétérinaire Capitaine (<i>VCN</i>)	♂ Mon Capitaine ♀ Capitaine
		Vétérinaire Commandant (<i>VCD</i>)	♂ Mon Commandant ♀ Commandante
		Vétérinaire Lieutenant-colonel (<i>VLC</i>)	♂ Mon Colonel ♀ Colonelle
		Vétérinaire Colonel (<i>VCL</i>)	♂ Mon Colonel ♀ Colonelle

Experts SSSM		Expert (<i>EXS</i>)	♂ Monsieur l'Expert ♀ Madame l'Experte
		Expert psychologue (<i>PSY</i>)	♂ Monsieur le psychologue ♀ Madame la psychologue

Le « Mon » qui précède le nom des grades à partir du grade d'Adjudant et jusqu'au grade de Colonel est le diminutif de Monsieur. C'est pour cette raison que l'on n'utilise pas le « Mon » lorsque l'on s'adresse à une femme.

2/ Valeurs et éthique des sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers ne sont pas militaires. Toutefois, ils sont soumis à une hiérarchie avec des grades et sont astreints au port de l'uniforme. Par conséquent, ils doivent avoir, en tous lieux et en toutes circonstances, un **comportement digne** de cette tenue, en agissant avec discipline et de façon **exemplaire**.

Valeurs

- ⇒ Honnêteté
- ⇒ Honneur
- ⇒ Courage
- ⇒ Dévouement
- ⇒ Solidarité
- ⇒ Respect de l'autre
- ⇒ Discipline

Ethique

- ⇒ Altruisme
- ⇒ Efficience
- ⇒ Discrétion

Le devoir de réserve

Dans le cadre de ses activités, le sapeur-pompier peut se trouver en présence de certaines autorités, personnalités, public, ou encore de la presse. Ce principe impose à l'agent de ne pas nuire au renom de son administration ou de celle à laquelle il a appartenu en évitant en toutes circonstances les comportements portant atteinte à la considération du service public par les usagers.

Toute réflexion, opinion, affirmation à caractère raciste, xénophobe, homophobe, discriminatoire est sanctionnable.

Le devoir de discrétion professionnelle

Ce devoir s'impose pour tous les faits, informations ou documents, dont les personnes ont connaissance à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Il est ainsi interdit à tout sapeur-pompier de divulguer des informations du service à l'extérieur de celui-ci.

Le devoir de discrétion professionnelle consistera par exemple à ne pas exprimer d'opinion sur un dysfonctionnement interne au service, un agent (ex : ivresse) ou à porter un jugement sur une décision de la hiérarchie pendant une intervention. C'est une limite à la liberté d'expression de l'agent qui doit avoir une attitude exemplaire.

L'obligation au secret professionnel

Une certaine confidentialité s'attache à la vie privée d'une victime (intimité, hygiène, santé, famille,...) ce qui soumet les sapeurs-pompiers au secret professionnel. Cela signifie qu'il lui est interdit de révéler les faits dont il a obtenu connaissance en raison de ses fonctions et qui auraient un caractère secret de par leur nature ou de par les prescriptions des supérieurs hiérarchiques. Cette obligation ne s'applique pas envers sa hiérarchie et dans le cadre d'une réquisition de justice (dénonciation de crime).

En revanche, lorsqu'ils constatent que des violences sont commises sur les personnes, les sapeurs-pompiers doivent les dénoncer en informant les personnes compétentes.

Article 40 du code pénal : Toute autorité qui, dans l'exercice de ses fonctions, a la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en aviser sans délai au procureur de la République et de lui transmettre tous les renseignements qui y sont relatifs.

Le non-respect de ces devoirs et obligations peut engendrer des sanctions pénales et disciplinaires !



*Règlement intérieur du SDIS de La Vendée
(Base documentaire Agora)*

L'utilisation des réseaux sociaux



LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER



Prudence : tous contenus publiés sur internet laissent des traces (ils ne peuvent pas être véritablement supprimés).

Les destinataires de vos publications ne sont pas tous bienveillants, n'acceptez sur vos réseaux sociaux personnels que les personnes que vous connaissez.



Paramètres de sécurité : pensez à vérifier régulièrement vos paramètres de confidentialité et de sécurité afin de ne pas avoir votre profil visible de tous (en mode « public »).



Photos et vidéos : vérifiez systématiquement les arrière-plans de vos photos et vidéos avant de les publier afin de vous assurer qu'il n'y a pas d'informations confidentielles, classifiées ou sensibles. Des personnes sont missionnées pour réaliser des photos ou vidéos en intervention. Il est interdit de diffuser tout contenu lié à l'opérationnel sur vos profils.



Géolocalisation : n'utilisez pas la géolocalisation et le géotaggage ou le taggage nominatif sur vos photos publiées. Sur Facebook, la géolocalisation est automatiquement activée, mais vous pouvez la désactiver.



Informations sensibles : vérifiez qu'aucune information sensible n'est publiée : dates, horaires, adresse précise des interventions...



Informations personnelles : n'évoquez pas vos missions ou votre emploi du temps.

Les réseaux sociaux ont une place très importante et permettent une grande liberté d'expression sur un espace accessible à tous (Instagram, Facebook, Twitter, Snapchat, WhatsApp, Youtube, Tumblr...)

Votre intérêt à utiliser ces outils si pratique est compréhensible et le SDIS ne nous en interdit pas l'usage. Cependant, chaque utilisateur doit être conscient de l'impact et des conséquences de l'utilisation qu'il en fait à titre personnel et professionnel et de l'information qu'il transmet sur les réseaux sociaux.

La présence sur les réseaux sociaux engage une responsabilité pénale et/ou civile. Le non-respect de de règle peut donc conduire à la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire.



*Charte d'utilisation des réseaux sociaux
du SDIS de la Vendée
(Base documentaire Agora)*

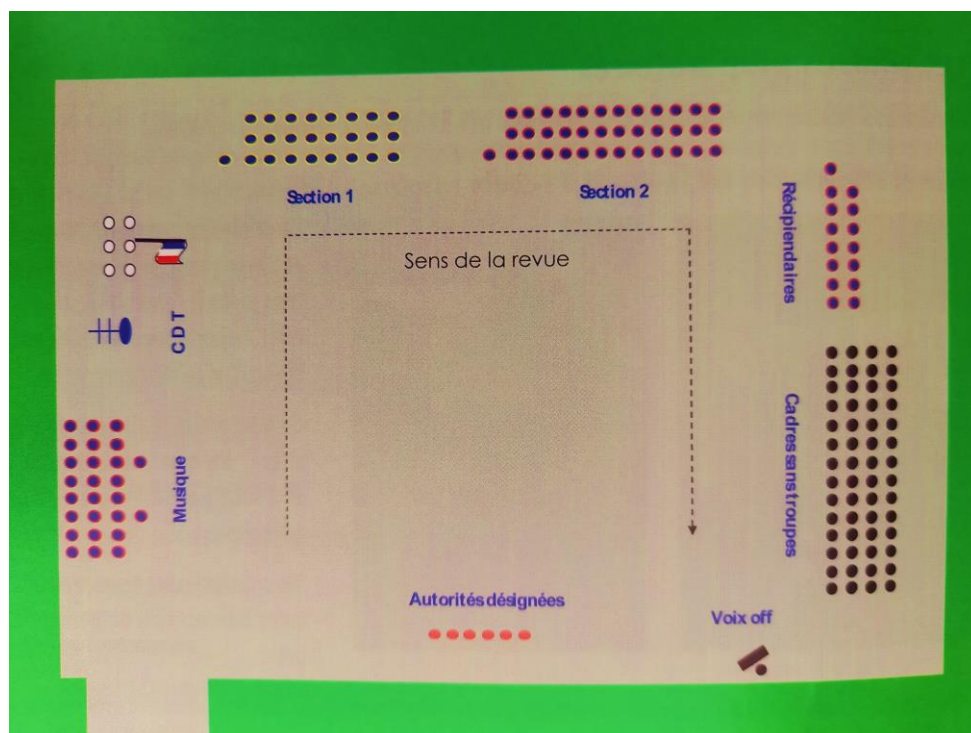
Extrait de la charte du SPV

- ✓ **En tant que sapeur-pompier volontaire**, je m'engage à servir avec honneur, humilité et dignité au sein du corps départemental de la Vendée et à avoir un **comportement irréprochable lorsque je porte la tenue de sapeur-pompier**.
- ✓ **En tant que sapeur-pompier volontaire**, je respecterai toutes les victimes dans leur diversité ; je serai particulièrement attentionné face à leur détresse et j'agirai avec le même engagement, la même motivation et le même dévouement.
- ✓ **En tant que sapeur-pompier volontaire**, je ferai preuve **de discrétion et de réserve** dans le cadre du service et en dehors du service. Je respecterai une parfaite neutralité pendant mon service et j'agirai toujours et partout avec la plus grande honnêteté (**obéissance à ses supérieurs Art R723-35 du code de la sécurité intérieure**).
- ✓ **En tant que sapeur-pompier volontaire**, je m'attacherai à l'extérieur de mon service à avoir un comportement respectueux de l'image des sapeurs-pompiers. (**ne pas mettre en ligne sur les réseaux sociaux des images de SP en tenue , victimes, etc.....**).
- ✓ **En tant que sapeur-pompier volontaire**, je participerai aux **cérémonies publiques** et représenterai le service en tant que de besoin.



Charte du sapeur-pompier volontaire complète

Cérémonie : Toute manifestation officielle, à caractère protocolaire, destinée à marquer avec éclats certaines circonstances importantes (en interne : Sainte Barbe, passation de commandement... ou en externe : commémoration du 8 mai, commémoration du 11 novembre, 14 juillet...). Pour les sapeurs-pompiers, c'est un moment pour montrer leur attachement à la population et aux valeurs républicaines.



Les acteurs

Rôle	Personne
L'autorité présidente	Préfet ou élu du plus haut rang présent (Président, ministre, conseiller départemental, maire...)
Les autorités	Ministres, préfet, élus, officiers supérieurs (SP, GN...), personnalité marquante...
Le commandant des troupes	Sapeur-pompier gradé et reconnu qui est responsable de la mise en place et du déroulement de la cérémonie
Le porte drapeau	Sapeur-pompier reconnu qui a le privilège de porter le drapeau du CIS ou du corps
La garde au drapeau	Sapeurs-pompiers (2 ou 5) entourant le porte drapeau, souvent munis d'une hache pompier
Le chef de section	Sapeur-pompier gradé et reconnu qui a la charge d'une troupe de sapeur-pompier (section)
La section	Ensemble de personnel appartenant à un même groupe (section de JSP, SP d'un CIS, récipiendaires...) et mise en rang sous la forme d'un « toit »
L'homme de base	Sapeur-pompier, le plus grand, il est positionné le 1 ^{er} du premier rang et le 1 ^{er} de la première colonne, l'alignement et le rythme sont basés sur lui
Le public	Ensemble des personnes qui ne font pas partie du dispositif mais qui souhaitent participer à la cérémonie (familles, invités, anciens...)

Autres acteurs : harmonie/fanfare/musique, le porte coussin, le porte gerbe, l'annonceur...

Les symboles

- ⇒ L'uniforme
- ⇒ Le drapeau tricolore
- ⇒ L'hymne

Déroulement type

1. Mise en place du dispositif
2. Arrivée des autorités
3. Honneurs au drapeau
4. Revue des troupes
5. Différentes phases selon la cérémonie : remise de décorations, lecture de message, passation de commandement, hommages aux morts, dépôt de gerbe...
6. Dislocation du dispositif

Notions élémentaires d'ordre serré

Mouvements de pied ferme :

- ⇒ Garde à vous
- ⇒ En colonne, couvrez ! (Coude à coude à droite alignement ! ou à gauche)
- ⇒ Fixe
- ⇒ A droite, droite !
- ⇒ A gauche, gauche !
- ⇒ Le salut
- ⇒ Repos

Mouvements dynamiques :

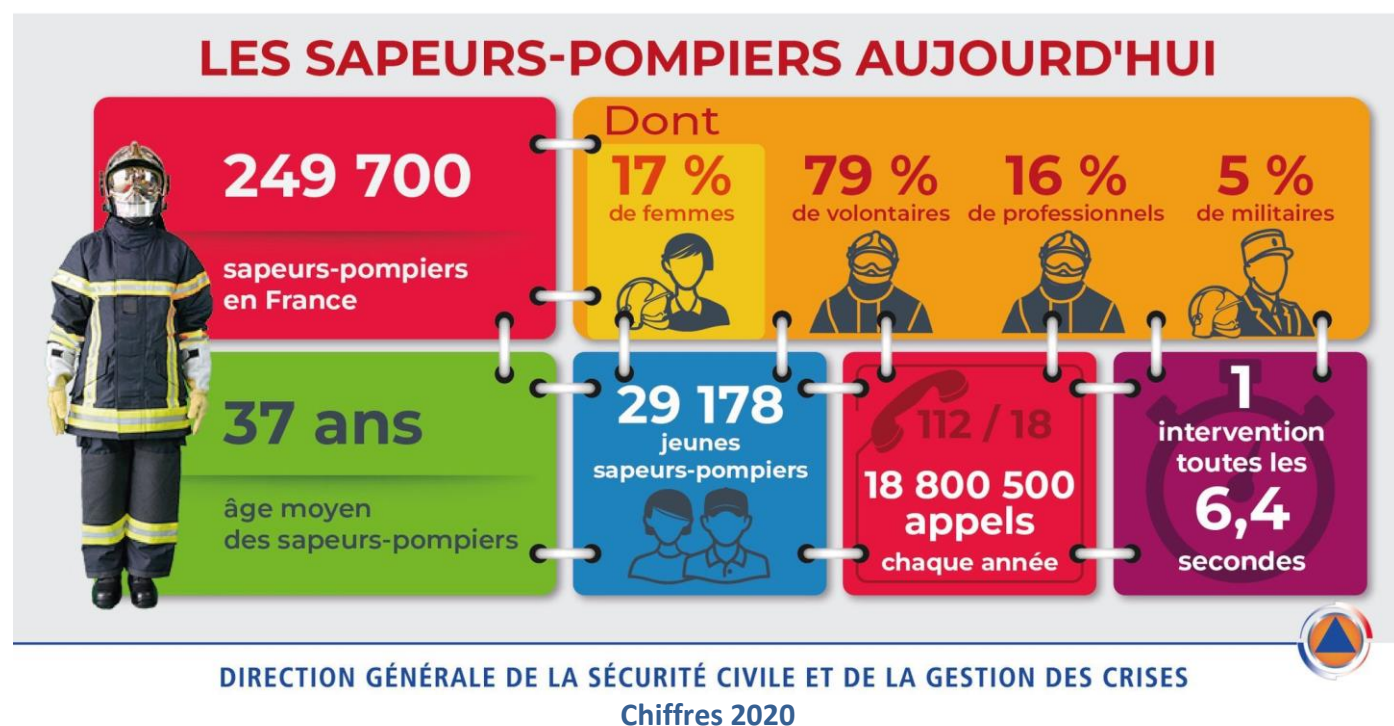
- ⇒ Section, en avant, marche !
- ⇒ Section, halte !

4/ Les statuts des sapeurs-pompiers

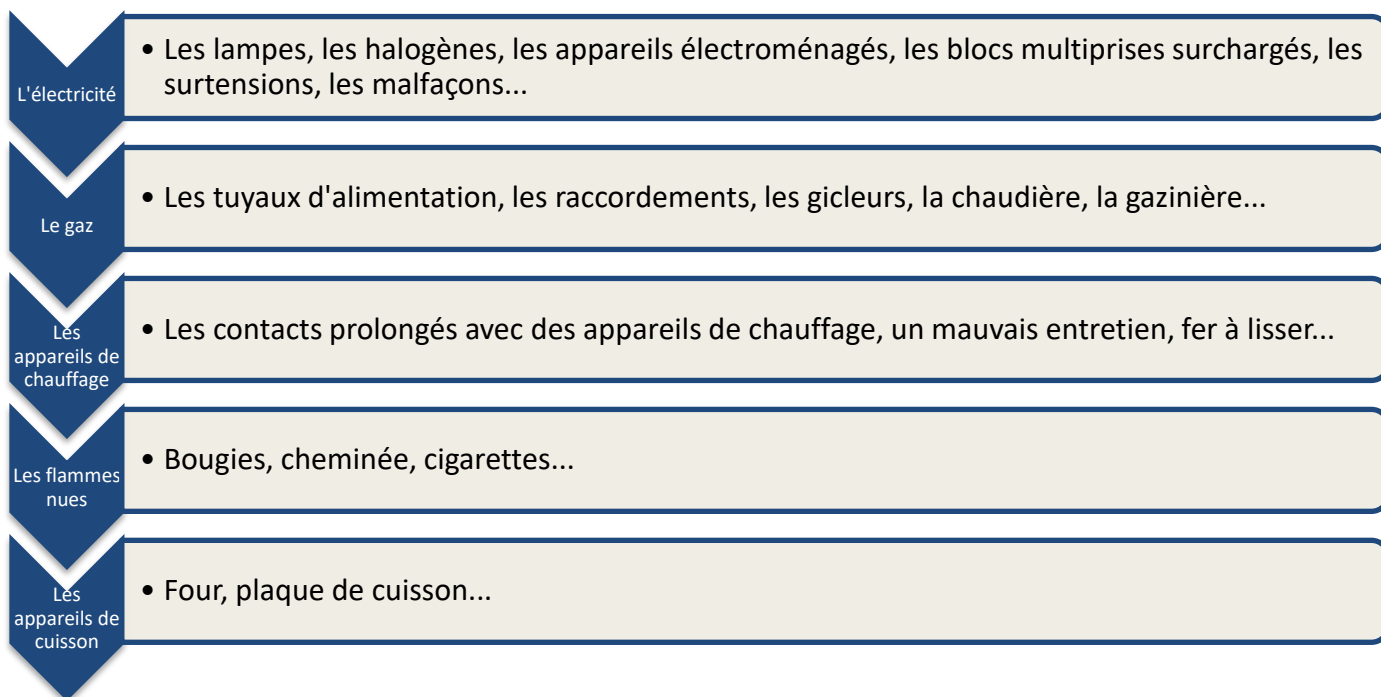
Les sapeurs-pompiers civils	Les sapeurs-pompiers militaires (SPM)	Les sapeurs-pompiers privés
- Sapeur-pompier volontaire (SPV) - Sapeur-pompier professionnel (SPP)	- Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) - Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) - Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC) - Autre (base aérienne, navire...)	- Aéroports - Raffineries - Industries à risque

Au sein des SDIS, on retrouve aussi des **PATS (Personnel Administratif/Technique/Spécialisé)**. Ces agents ne sont pas pompiers, mais ils tiennent un rôle majeur dans le fonctionnement du service (mécanicien, secrétaire, architecte, cartographe, informaticien...).

L'organisation de la sécurité civile française se base sur la complémentarité entre sapeurs-pompiers professionnels, militaires et volontaires. L'osmose est donc primordiale entre tous les acteurs.



Les différents risques d'incendie



*Vidéo Zzzoups sur les risques incendie –
Surcharge multiprise*



*Vidéo Zzzoups sur les risques incendie –
Cheminée*



*Vidéo Zzzoups sur les risques incendie –
Cuisine*



Les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF)

LES DÉTECTEURS AUTONOMES AVERTISSEURS DE FUMÉE



À quoi ça sert ?

- Le **détecteur de fumée** est un appareil permettant de vous alerter d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore.
- Il **vous réveille** si le feu se déclare pendant votre sommeil.
- Il **vous permet de réagir** dès le début de l'incendie quand vous êtes éveillé.

Quelle obligation pour les logements ?

L'article L. 129-8 du code de la construction et de l'habitation rend obligatoire l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée dans tous les logements.

L'installation du détecteur incombe au propriétaire du logement. Dans le cas d'une location, le propriétaire s'assure du bon fonctionnement du détecteur lors de l'état des lieux.

L'occupant, qu'il soit locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement du détecteur (sauf dans les cas cités à l'article R. 129-13 du code de la construction et de l'habitation).



Où fixer votre détecteur de fumée ?

Le positionnement des détecteurs dépend de la configuration de votre logement. La réglementation précise qu'au moins un détecteur de fumée doit être installé afin de permettre la détection précoce d'un incendie. Cependant, certaines règles générales sont à adopter.

POSITION

- En partie supérieure (au plafond ou à défaut en partie haute de la paroi verticale)
- À distance des autres parois : au moins 30 cm des bords et environ 1 m des portes
- Éloigné des luminaires

EMPLACEMENTS À PRIVILÉGIER

- Dans ou près des chambres
- Dans le couloir menant aux chambres
- À distance des éléments de cuisson (cuisine), des sources d'humidité (salle de bains) et des gaz d'échappement (garage)

POINTS DE VIGILANCE

Il est interdit d'installer des détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles collectifs.

- Si votre logement possède plusieurs niveaux, il est recommandé de fixer au moins un détecteur par étage.
- Lorsqu'il est impossible d'installer le détecteur au plafond (par exemple plancher chauffant), il est possible de le positionner sur une paroi verticale, à 30 cm en dessous du plafond, en l'éloignant des coins.



Quel modèle choisir ?

Lorsque vous achetez votre ou vos détecteur(s), vérifiez bien qu'il est conforme à la norme EN 14604 (cela doit être inscrit sur le détecteur et sur son emballage).

Cette norme garantit au minimum les points suivants :

- Un signal sonore d'alarme avertit de la présence de fumée.
- Un signal spécifique différent indique la faiblesse des piles.
- Le détecteur doit comporter un bouton test permettant de vérifier son bon fonctionnement.
- Le sigle **CE** doit être visible sur l'emballage du détecteur.

Préférez les détecteurs qui possèdent la marque **NF** qui vous assurent un meilleur suivi de la qualité.



Entretien

Comment vérifier et assurer le bon fonctionnement de votre détecteur ?

- Appuyez quelques secondes sur le bouton « test » afin de vérifier le fonctionnement de l'alarme et dépoussiérez votre détecteur pour éviter qu'il ne s'encrasse. Il est recommandé d'effectuer ces opérations une fois par mois.
- Pensez à remplacer la ou les piles. Un signal sonore (différent de l'alarme de détection) vous indique que les piles sont à changer.

Remarque : sur les modèles avec une pile scellée, généralement d'une durée de vie de 10 ans, l'appareil entier devra être remplacé une fois la pile usée.

Comment informer son assureur ?

- Vous devez informer votre assureur habitation de l'installation du détecteur de fumée grâce à une attestation, sur le modèle suivant (annexe de l'arrêté du 5 février 2013 relatif à l'application des articles R.129-12 à R. 129-15 du code de la construction et de l'habitation, *Journal officiel* du 14 mars 2013).

Je soussigné, _____
(nom, prénom de l'assuré) _____
détenteur du contrat n° _____
(numéro de contrat de l'assuré) _____
atteste qu'un détecteur de fumée normalisé a été installé au
_____ (adresse de l'assuré) conforme à la norme NF EN 14604

La conduite à tenir lors d'un incendie domestique



LES FRANÇAIS ET LES ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE (AcVC)

41%
des Français déclarent qu'au moins un membre de leur foyer a été victime d'un AcVC au cours des 12 derniers mois



...20%
des parents disent qu'au moins un de leurs enfants a été victime d'accidents de la vie courante



LES ACCIDENTS LES PLUS FRÉQUENTS

19%
Les brûlures

10%
Les accidents de bricolage

11%
Les chutes

8%
Les accidents de sport, de loisirs

77%

DÉSIGNENT LEUR DOMICILE COMME LIEU PRINCIPAL DES ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE

62%
La cuisine

15%
La salle de bain

24%
Le jardin, la cour

13%
Le garage

13%
Le salon

11%
la chambre

12%
les escaliers, le couloir

DES ACCIDENTS QUI PEUVENT ÊTRE GRAVES ...

APRÈS UN ACCIDENT DE LA VIE COURANTE :

36% ont fait appel à un professionnel de santé

...dont **53%** des parents pour leurs enfants

19% ont consulté leur généraliste (**23%** en cas d'accidents de sport)

18% se sont rendus à l'hôpital

11% ont appelé un numéro d'urgence

18

14% des accidents de la vie courante ont donné lieu à une hospitalisation (**17%** accidents de sport)



...ET DES ACCIDENTS QUI AURAIENT PU ÊTRE ÉVITÉS SELON 78% DES FRANÇAIS CONCERNÉS



En étant plus attentif **57%**

En prenant de simples précautions en amont...

11%



ATTENTION !

... en cumulant prévention ET attention

10%



RAPPEL

CHAQUE ANNÉE, LES ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE, C'EST...

+20 000 morts...

...soit la **3^{ÈME}** cause de mortalité en France



...et la **1^{ÈRE}** cause de mortalité chez les enfants de 1 à 4 ans

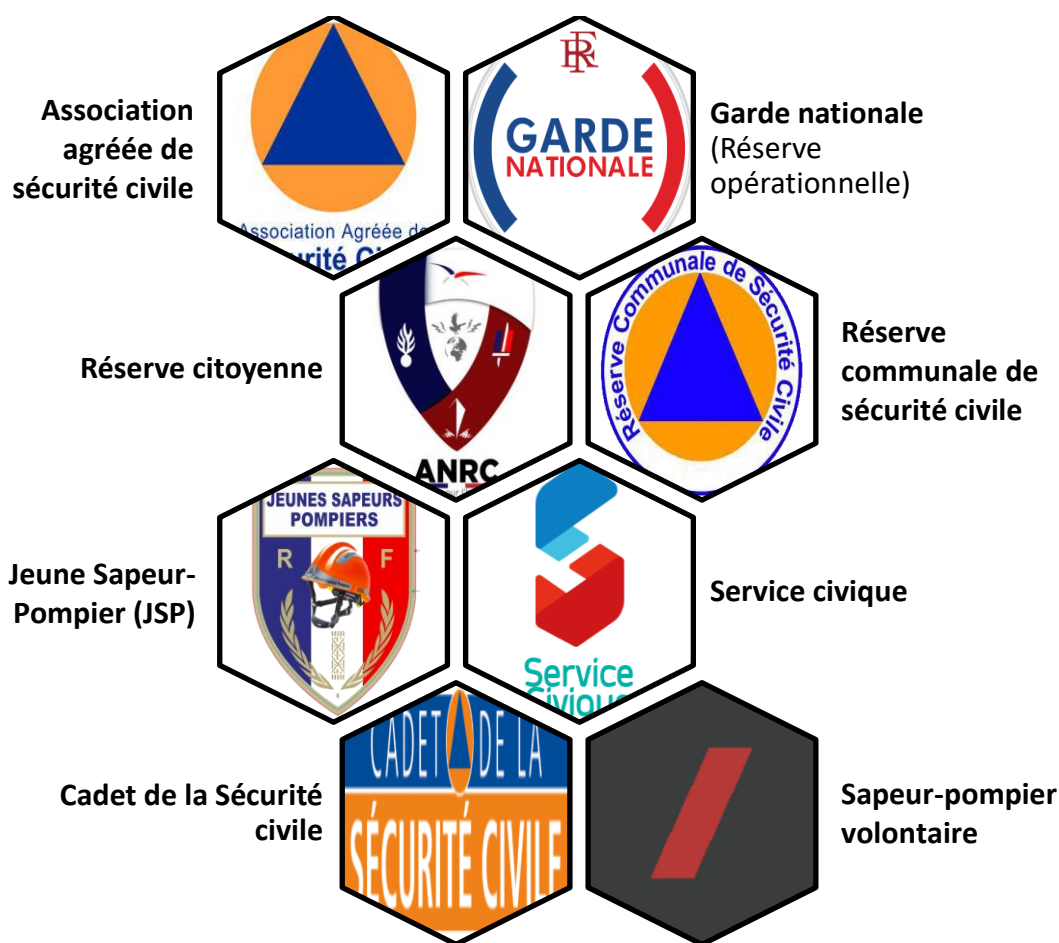


Mais aussi **4,5** millions de blessés



L'engagement citoyen : L'engagement est le fait de « se donner soi-même en gage ». L'engagement légitime donc une motivation à l'action, il opère comme une raison d'agir, il s'appuie sur une éthique de la responsabilité. L'engagement apparaît comme central dans l'autonomie à agir du citoyen, comme une responsabilité que l'on accepte d'endosser pour les autres permettant à celui qui s'engage de se réaliser. L'engagement apparaît ainsi au cœur de l'appartenance républicaine, il s'appuie sur le respect des droits et des devoirs que donne la citoyenneté.

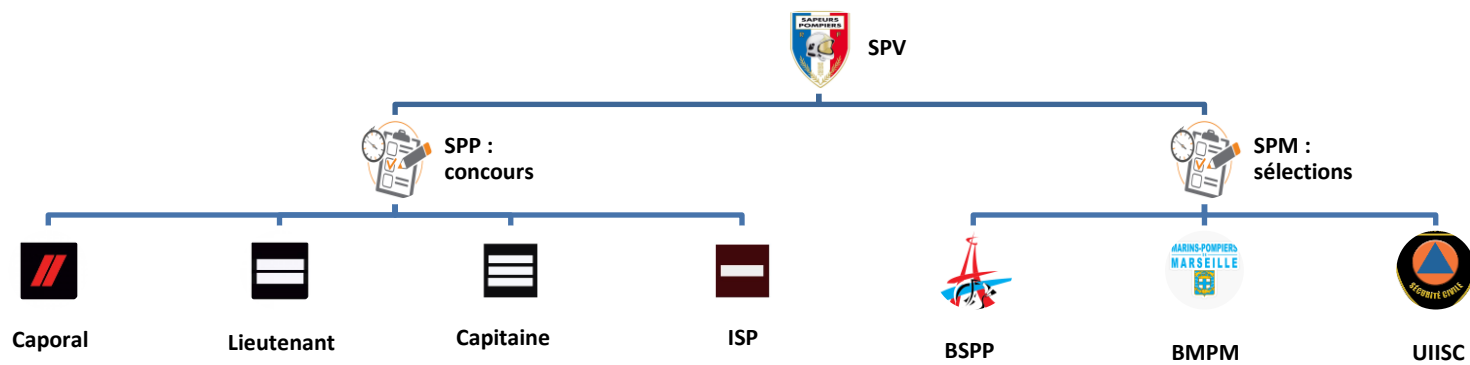
Les différentes formes d'engagement proposées aux jeunes



Les bénéfices de l'obtention du BNJSP

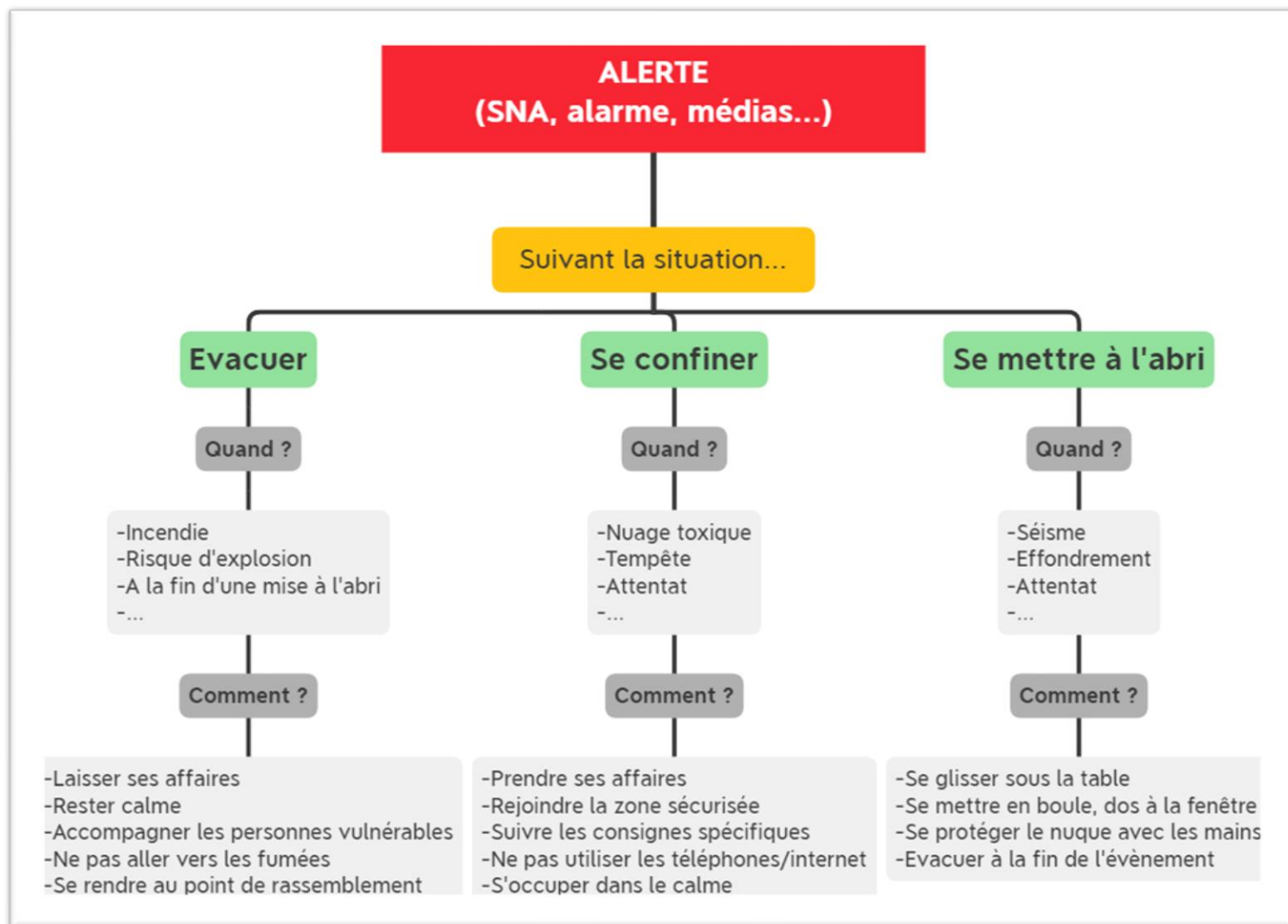
- Facilitation de l'engagement en tant que SPV avec déjà les 2/3 de la formation acquise
- Possibilité d'une équivalence partielle pour le diplôme de SSIAP 1
- Possibilité de passer le concours de SPP non officier en « interne » (ou externe SPV)
- Bonification d'une année sur l'obtention de la médaille d'honneur des SP pour ancienneté

Quelles sont les possibilités pour la suite ?



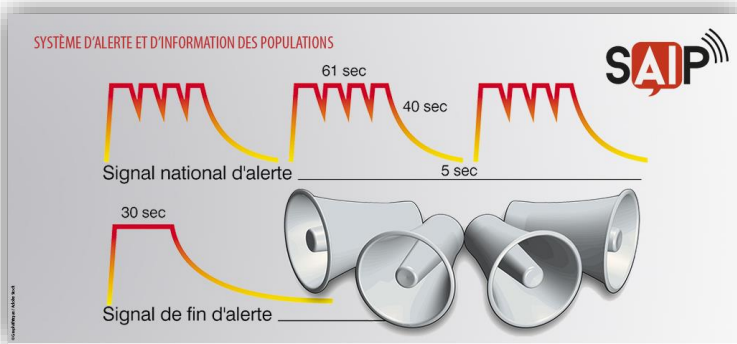
Les comportements qui sauvent

Cette séquence a pour objectif de présenter d'une façon très généraliste les comportements qui sauvent face à différentes situations (incendie, explosion, tempête, attentat, effondrement...) que ça soit à l'école, à la maison, à la piscine, au centre commercial, au cinéma ou bien à la salle de sport. Cela vient en complément de la formation PSC 1 qui vous permet d'adopter les bons réflexes face à une personne présentant une blessure ou un malaise



Pour aller plus loin sur le risque attentat

L'alerte de la population



Le son du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)



Pour aller plus loin sur FR Alert

S'informer auprès des médias nationaux ➡



A domicile, constituez un kit d'urgence pour faire face aux risques



Les missions

Missions propres aux SIS	Missions partagées avec d'autres services
- Prévention contre l'incendie - Protection contre l'incendie - Lutte contre les incendies	- Protection et lutte contre les autres accidents - Protection et lutte contre les sinistres et les catastrophes de toutes natures et toutes origines - Evaluation et prévention des risques technologiques et naturels - Secours et soins d'urgences

Dans le cadre de leurs compétences, les services d'incendie et de secours exercent les missions suivantes :

- ⇒ La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile
- ⇒ La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours
- ⇒ La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement
- ⇒ Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles :
 - Sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes
 - Présentent des signes de détresse vitale
 - Présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir

L'organisation



*Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Les noms à retenir



Préfet
M. Gérard GAVORY



PCASDIS
Mme Bérengère SOULARD



DD SIS
Cgl Matthieu MAIRESSE



DDA
Col Philippe RAISON

Coller la photo

Chef du GT

Coller la photo

Chef du CIS.....

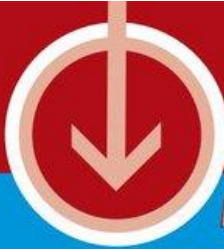
Coller la photo

Responsable de section
.....



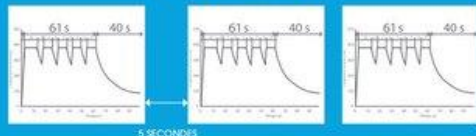
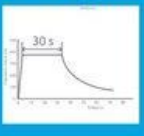
Médecin chef
Mcl Philippe BOLUT

Les différents risques majeurs : conduite à tenir générale et spécifique



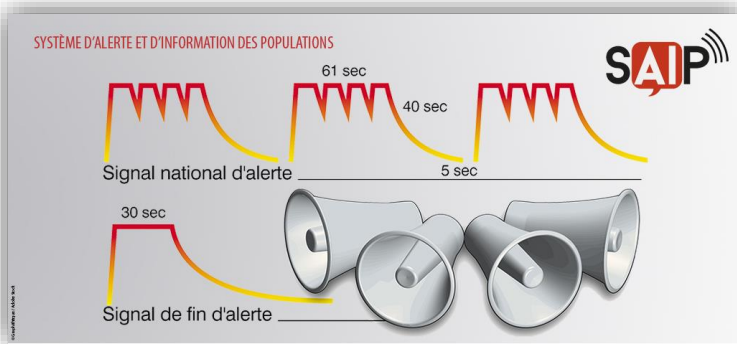
CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS

POUR EN SAVOIR PLUS
 ■ DEMANDEZ LE CAHIER DES RISQUES MAJEURS EN MAIRIE
 À LA DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES
 risques.majeurs@ville-nice.fr - 04 97 13 22 83
 ■ SUR LE SITE INTERNET - www.nice.fr RUBRIQUE PRÉVENTION DES RISQUES

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE		SON MODULÉ			SON CONTINU
 Wou-ouuuu		 DEBUT D'ALERTE 5 SECONDES FIN D'ALERTE			
DANS TOUS LES CAS →  ECOUTEZ LA RADIO FRANCE BLEU AZUR 103.8		 N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE	 ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER	 NE FUMEZ PAS	 N'EMPORTEZ QUE L'INDISPENSABLE (MÉDICAMENTS, PAPIERS)
INONDATION → 	 FERMER PORTES ET FENÊTRES  COUPEZ GAZ ET ÉLECTRICITÉ  MONTEZ DANS LES ÉTAGES  EN CAS DE CRUE TORRENTIELLE, GAGNEZ AU PLUS VITE LES HAUTEURS				
SÉISME → 	PENDANT LES SECOUSSES  À L'INTÉRIEUR, ABRITEZ-VOUS SOUS UN MEUBLE  À L'EXTÉRIEUR, ÉLOIGNEZ-VOUS DES BÂTIMENTS				
	APRÈS LES SECOUSSES  COUPEZ GAZ ET ÉLECTRICITÉ  ÉVACUEZ LE BÂTIMENT  EN VOITURE, ARRÊTEZ-VOUS ET NE DESCENDEZ PAS				
FEU DE FORÊT → 	 N'APPROCHEZ PAS DU FEU  OUVREZ PORTAIL ET BARRIÈRES  ENFERMEZ-VOUS DANS UN BÂTIMENT EN DUR  FERMEZ PORTES FENÊTRES ET BOUCHEZ LES ENTRÉES D'AIR				
MOUVEMENTS DE TERRAIN → 	À L'INTÉRIEUR  SORTEZ DU BÂTIMENT À L'EXTÉRIEUR  ÉLOIGNEZ-VOUS DES BÂTIMENTS EN CAS DE GLISSEMENT OU ÉBOULEMENT  FUYEZ LATÉRALEMENT LA ZONE DE DANGER EN CAS D'EFFONDREMENT (CAVITÉ)  FUYEZ LA ZONE DE DANGER				
ACCIDENT CHIMIQUE OU TOXIQUE → 	EN CAS DE POLLUTION CHIMIQUE / TOXIQUE DE L'AIR  ENFERMEZ-VOUS DANS UN BÂTIMENT EN DUR  FERMEZ PORTES FENÊTRES ET BOUCHEZ LES ENTRÉES D'AIR EN CAS DE RISQUE D'EXPLOSION  SORTEZ DU BÂTIMENT ET ÉVACUEZ LA ZONE DE DANGER				
VIGILANCE MÉTÉO → 	 VIGILANCE MÉTÉO ORANGE : DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX SONT PRÉVUS, TENEZ-VOUS AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET SUIVEZ LES CONSEILS DE SÉCURITÉ ÉMIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LES MÉDIAS (TV, RADIOS,...)  VIGILANCE MÉTÉO ROUGE : DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX D'INTENSITÉ EXCEPTIONNELLE SONT PRÉVUS, TENEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET RESPECTEZ IMPÉRATIVEMENT LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ÉMISSES PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LES MÉDIAS (TV, RADIOS,...)				


VILLE DE NICE

L'alerte de la population



Le son du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)



Pour aller plus loin sur FR Alert

S'informer auprès des médias nationaux ➡



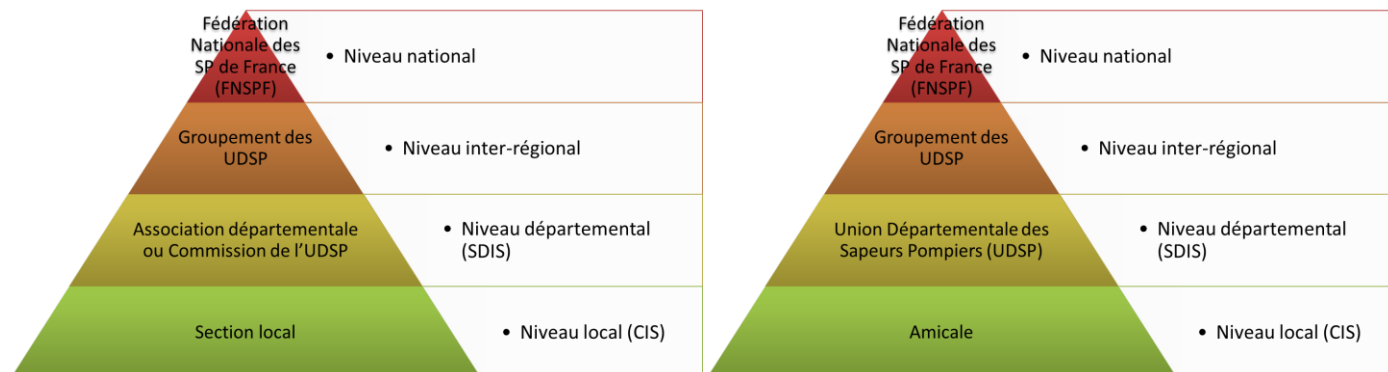
A domicile, constituez un kit d'urgence pour faire face aux risques



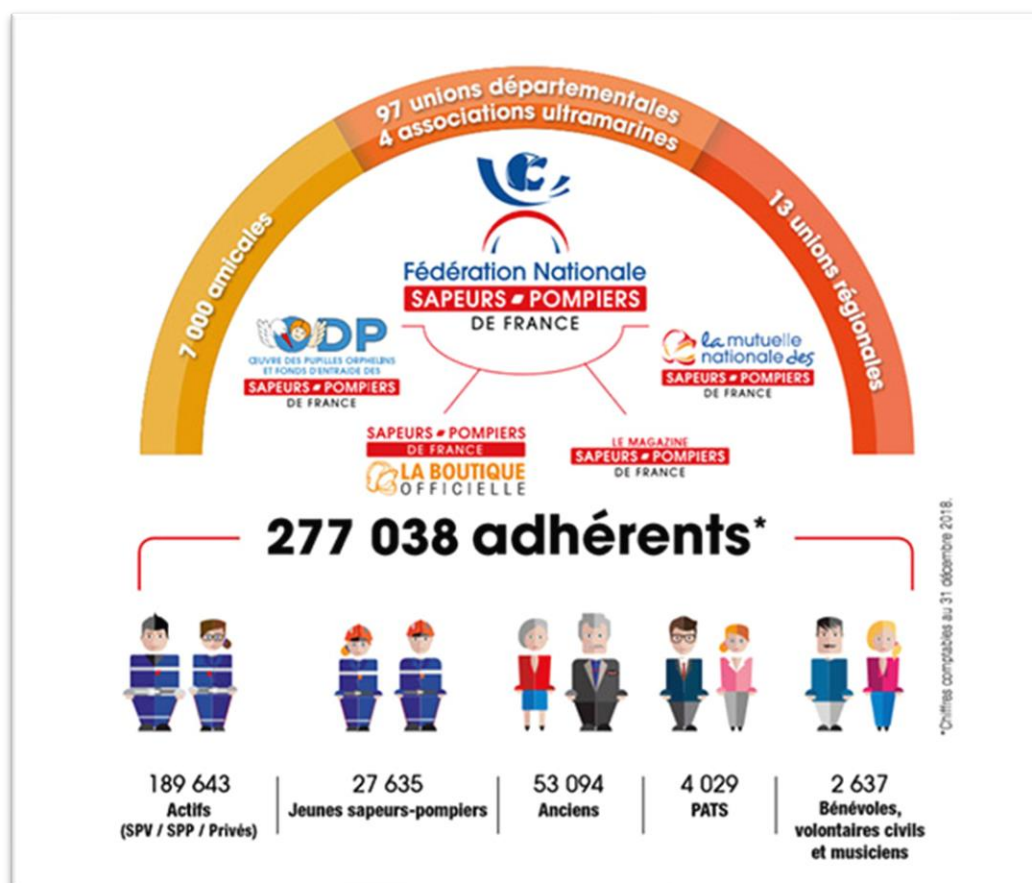
10/ Le réseau associatif

Le réseau associatif a pour objectif de favoriser la **solidarité**, la **cohésion**, le **lien social**, la **reconnaissance**, l'**ouverture**, la **représentativité**, et la **convivialité** pour les sapeurs-pompiers.

Pyramide associative



La FNSPF



Pour aller plus loin, le site de la FNSPF

Module

Incendie (complément)

1/ Les tuyaux

Les tuyaux permettent d'acheminer l'eau jusqu'aux lances. Ils forment ce qu'on appelle un établissement.

Trois catégories de tuyaux :

- ⇒ **Tuyau d'alimentation** : ils permettent d'acheminer l'eau à engin d'incendie depuis un hydrant (poteau ou bouche d'incendie)
- ⇒ **Tuyau de refoulement** : ils permettent d'acheminer l'eau depuis une prise d'eau (motopompe, engin d'incendie...) vers les lances
- ⇒ **Tuyau d'aspiration** : ils permettent la mise en aspiration d'une motopompe ou d'un engin d'incendie



Ils peuvent être de trois natures :

- ⇒ Haute-pression
- ⇒ Souple (PIL : Paroi Interne Lisse)
- ⇒ Semi-rigide

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES TUYAUX				
	<i>Diamètre extérieur</i>	<i>Nature du tuyau</i>	<i>Longueur</i>	<i>Type de raccord</i>
<i>Petits tuyaux</i>	22 mm	Haute pression	20 m / 2 m	GFR de 20
	22 mm	Souple (PIL)	20 m	GFR de 20
	45 mm	Souple (PIL)	20 m	DSP de 40
<i>Gros tuyaux</i>	70 mm	Souple (PIL)	10 m / 20 m / 40 m	DSP de 65
	70 mm	Semi-rigide	2 m / 4 m	AR de 65
	110 mm	Souple (PIL)	10 m / 20 m / 40 m	AR de 100
	110 mm	Semi-rigide	2 m	AR de 100

2/ Les pièces de jonction

Elles peuvent être en bronze, en bronze d'aluminium ou encore en alliage léger.

Les raccords :

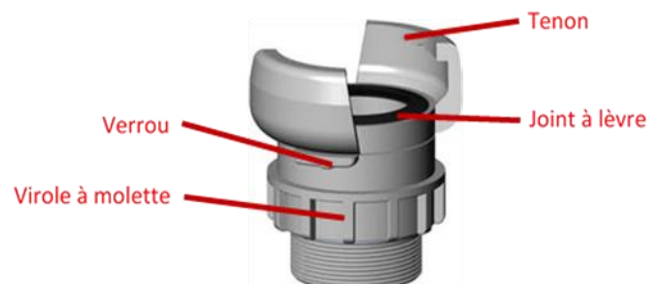
“ Les raccords servent à connecter des tuyaux entre eux ou à des pièces de jonction. Un raccord se compose de deux demi-raccords qui s'assemblent entre eux. ”

⇒ Les raccords de **réduction** permettent de passer d'un gros diamètre à un diamètre plus petit.

⇒ Les raccords de **transformation** permettent de passer d'un type de raccord à un autre.

Il en existe de différents types et de différents diamètres (ex : DSP de 40, GFR de 20, Keyser de 100, raccord de réduction 65/40...)

TABLEAU DE SYNTHESE DES RACCORDS			
Raccord		Nom	Diamètre(s)
GFR		Gros Filet Rond	20
DSP		Dubois Spécial Paris	40, 65
AR		Aspiration Refoulement	65, 100
Keyser		/	100



Les divisions :

“ La division permet de diviser un établissement principal en plusieurs établissements secondaires. ”

⇒ Une division peut être dite mixte lorsqu'elle possède 1 entrée et 3 sorties, dont une est du même diamètre que l'entrée et deux sont de diamètre inférieur



On la nomme en fonction de son orifice d'entrée, et de ses orifices de sortie (ex : 65 / 2 x 40 ; ou 65 / 65 – 2 x 40 ; ou 100 / 2 x 65...)

Le coude d'alimentation :

“ Le coude d'alimentation permet l'alimentation de l'engin d'incendie par une bouche d'incendie, lorsqu'il y a moins de 10 mètres ou en tuyau de 100. ”



Il est de diamètre 100 avec un raccord d'entrée de type Keyser et un raccord de sortie de type AR.

La retenue :

“ La retenue permet l'alimentation de l'engin d'incendie par une bouche d'incendie en tuyau de 65. ”



Elle possède une entrée de 100 avec un raccord Keyser, et deux sorties de 65 avec des raccords de type DSP munies de robinets.

Le collecteur d'alimentation :

“ Le collecteur d'alimentation permet de recueillir l'eau d'un ou deux tuyaux afin d'alimenter l'engin incendie. Il se raccorde à l'alimentation de la pompe. ”



Il possède deux entrées DSP de 65 et une sortie AR de 100, il est aussi muni d'un clapet.

La vanne :

“ La vanne sert à couper l’arrivée d’eau dans un établissement. Elle sert à sectionner un établissement de grande longueur, ou à purger un établissement vertical (vanne de pied d’échelle, avec purge). ”



Il en existe plusieurs sortes comme par exemple la vanne de pied d’échelle de 65, la vanne d’arrêt de 40, la vanne de 100...

3/ Les lances



LDV 500 (ou 40)



LDV 1000 (ou 65)



Lance canon



Lance rideau d'eau / Lance queue de paon



Lance auto-propulsive (lance Gerico ou Bourgeois)



Lance canon remorquable (LCR) / Remorque lance canon (RLC)



Lance canon sur engin



Tournant

80 à 120 m
Ø 22 ou 45



Mobile

200 m
Ø 70



Automobile

2000 m
Ø 110



Nom : Clé de poteau (ou Fédérale)

Permet l'ouverture et la manœuvre des poteaux d'incendie



Nom : Clé de barrage

Permet l'ouverture et la manœuvre des bouches d'incendie



Nom : Polycoise

Permet le serrage des demis-raccords, elle a beaucoup d'autres fonctions



Nom : Dispositif de Franchissement de Tuyau (DFT)

Permet le passage d'un véhicule sur l'établissement en eau



Nom : bouchon obturateur

Se trouve sur les poteaux d'incendie, les colonnes et les pompes des engins



Nom : crépine

Empêche les corps étrangers de remonter jusqu'à la pompe dans la ligne d'aspiration



Nom : flotteur

Maintient la ligne d'aspiration entre deux eaux. Relié par une chaîne et un mousqueton à la crépine



Nom : seau-pompe

Il est équipé d'une pompe à main et permet l'extinction de fumerolles

6/ Les engins

Afin de s'assurer en permanence que les engins soient totalement opérationnels et pour maîtriser l'emplacement de son matériel, la vérification périodique en CIS est primordiale (inventaire, rangement, plein, contrôle des feux...).



VSAV

Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes



FPT / FPTC / FTPL / FPTSR

Fourgon Pompe Tonne / Compact / Léger / Secours Routier



CCR

Camion Citerne Rural



CCF / CCFM / CCFS

Camion Citerne Feux de forêts / Moyen / Super



CCGC

Camion Citerne Grande Capacité



DA

Dévidoir Automobile



EPS / EPC

Echelle Pivotante à actions Séquentielles / à actions Combinées



BEA

Bras Elévateur Articulé



VSR / VSRL / VSRM / VSRS

Véhicule de Secours Routier / Léger / Moyen / Super



VL0D / VLHR / VLTT

Véhicule Léger d'Opérations Diverses / Hors Route / Tout Terrain



VTU

Véhicule Tout Usage



VLC

Véhicule Léger de Commandement



VPC

Véhicule Poste de Commandement



VPCe

Véhicule Porte Cellule



VSOL

Véhicule de Soutien Opérationnel et Logistique



SANITA

Véhicule soutien sanitaire



MPR

Motopompe Remorquable

Après toute utilisation d'un véhicule, il est primordial de le reconditionner correctement (inventaire, rangement, nettoyage, plein...) afin qu'il redevienne totalement opérationnel pour les futures interventions.

Les tenues courantes



TSI : Tenue de Service et d'Intervention

GHV : Gilet Haute Visibilité

Afin de s'assurer de la conformité des EPI pour une protection optimale en intervention, il convient de connaître leur utilité, leur limite d'utilisation ainsi que les procédures de nettoyage ou de contrôle. Le « Règlement habillement » est la référence en ce qui concerne ces éléments.



*Règlement habillement du SDIS
(Base documentaire Agora)*

Les tenues spécialisées



TLD : Tenue Légère de Décontamination

*cf Synthèse documentaire incendie EQ/CE Tome 3 page 6 pour approfondir la tenue de feu urbain complète



Le ventilateur thermique



Le ventilateur hydraulique / hurricane



La tronçonneuse à disque / disqueuse



L'élagueuse



La caméra thermique



Le stoppeur de fumée / Smoke stoppeur



L'halligan tool



L'outil de forçement et de déblai (OFD)



Le coupe boulon



La masse



La hache



La petit pince / la grande pince



La gaffe



La pelle



La fourche



La fourche recourbée / le croc



Le balai



Le lot feu de cheminée



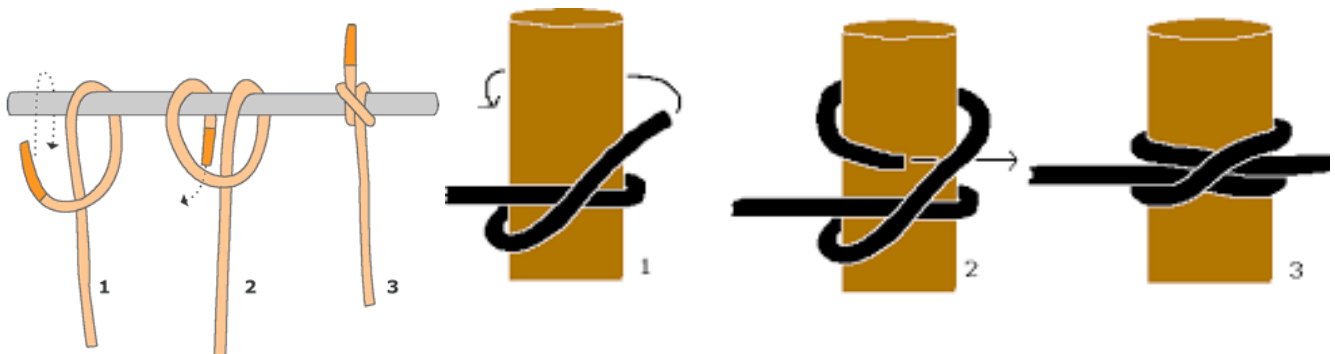
La batte à feu

Caractéristiques des commandes et des cordages

TABLEAU DES CARACTÉRISTIQUES		
	Commande	Cordage
<i>Longueur</i>	25 mètres	20 mètres
<i>Diamètre</i>	10 mm	20 mm
<i>Résistance à la rupture</i>	1950 kg	6700 kg

Reconditionnement

- ⇒ Eau claire + brosse souple
- ⇒ Séchage à l'ombre
- ⇒ Reconditionnement adéquate (sac, lovage...)

Le nœud de batelier (ou cabestan)

*Tutoriel vidéo pour apprendre
à faire le nœud de batelier (ou cabestan)*

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

CLASSES DE FEU

Pour lutter efficacement contre un début d'incendie, il faut utiliser l'agent extincteur approprié à la nature du feu.



A
Feux de matériaux solides.
La combustion se fait normalement avec des braises.
➤ Papier, bois, tissu...



B
Feux de liquides ou de solides liquéfiés.
➤ Essence, alcool, huile...



C
Feux de gaz.
➤ Butane, propane, gaz de ville...

Attention ! Ne pas éteindre un feu de gaz si l'on ne peut couper l'alimentation.
Risque d'explosion !



D
Feux de métaux.
➤ Sodium, uranium, magnésium, aluminium.



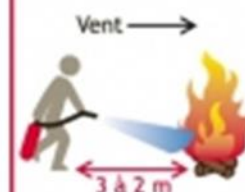
F
Feux liés aux auxiliaires de cuisson (huiles et graisses) végétales et animales sur les appareils de cuisson.

EMPLOI DES EXTINCTEURS



Les extincteurs sont des appareils homologués qui permettent de projeter un agent extincteur sous l'effet d'une pression. Deux techniques sont employées : pression permanente et pression auxiliaire. Dans tous les cas, la goupille (dispositif de sécurité) doit être retirée avant d'agir sur la poignée pour libérer le produit.

EAU PULVERISÉE



Emploi : feu de classe **A**
Action : refroidissement.

La vaporisation augmente l'effet de refroidissement et diminue l'effet de rayonnement.

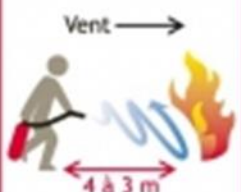
EAU + ADDITIF



Emploi : feu de classe **A, B**
Action : isolement, refroidissement.

Pour accroître le pouvoir extincteur de l'eau, on ajoute des tensio-actifs (ou mouillants).

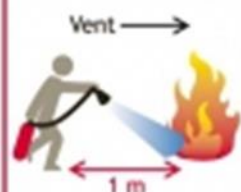
POUDRES



Emploi : feu de classe **A, B, C**
Action : isolement, étouffement, inhibition.

La décomposition des poudres étouffe les braises par formation d'une couche imperméable vitreuse.

CO2



Emploi : feu de classe **B**
Action : étouffement.

L'extinction est obtenue par diminution de la teneur en oxygène. Très efficace sur les feux d'origine électrique.

MOUSSE



Emploi : feu de classe **F**
Action : isolement, refroidissement.

La mousse agit en formant une barrière mécanique étanche, isolant le combustible du comburant. Elle a également une action de refroidissement due à l'eau.

LES AGENTS EXTINCTEURS / CLASSES DE FEU :

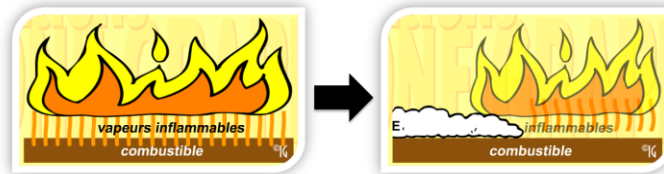
CLASSE 	CLASSE 	CLASSE 	CLASSE 	CLASSE 
EAU PULVERISEE	CO2	CO2	EXTINCTION RESERVEE AUX SPECIALISTES (EX: POUDRE D, TERRE SÈCHE, CIMENT)	POUDRE B, C
EAU PULVERISEE + ADDITIF (AFFF)				CARBONATE DE POTASSIUM
				ACETATE D'AMMONIUM
POUDRE POLYVALENTE A,B,C				



*Tutoriel vidéo pour apprendre
à se servir d'un extincteur*

La mousse

La mousse est un agent extincteur (comme l'eau, la poudre...) qui s'utilise notamment sur les feux d'hydrocarbure ou certains produits chimiques, car elle procède à l'extinction par étouffement.



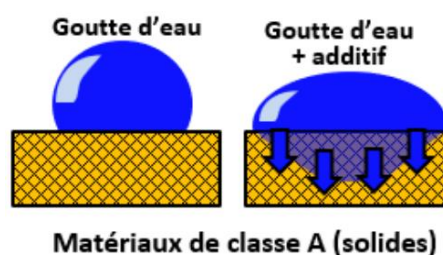
Le mélange d'eau et d'émulseur se fait par l'intermédiaire d'un injecteur proportionneur ou bien par un système intégré à la pompe de l'engin. L'application se fait par une LDV munie d'un cône « mousse » afin d'intégrer l'air dans la solution moussante (eau + émulseur).

Il existe différents types de mousse et différentes manières de l'utiliser en fonction de plusieurs paramètres tel que :

- ⇒ La concentration (3 %)
- ⇒ Le foisonnement (bas, moyen, haut)
- ⇒ Le rendement
- ⇒ Le taux d'application

Le mouillant

Le mouillant, associé à l'eau, permet d'améliorer la qualité de l'eau (meilleur pouvoir couvrant et meilleure pénétration dans le combustible). Le mouillant est surtout utilisé lors de la phase d'attaque d'un feu de solide ou bien lors de la phase de noyage et de déblai afin d'éviter toute reprise de feu. On l'applique à un taux de concentration d'environ 0,25 %.





Le mélange d'eau et de mouillant se fait par l'intermédiaire d'un système intégré à la pompe de l'engin. L'application se fait par une simple LDV.

Certains additifs sont dits mouillant/moussant, c'est-à-dire qu'ils permettent de réaliser les deux types de mélange avec un seul produit. La différence s'effectue en fonction du taux d'application et d'injection d'air ou non (cône mousse).



← La mousse

→ Le mouillant



12/ Les équipes spécialisées

Pour faire face aux risques particuliers identifiés sur leur territoire, les SDIS mettent en place des équipes spécialisées dans différents domaines. En Vendée, elles sont au nombre de quatre :



Equipe
Risque
animalier



Equipe
Nautique



Equipe
Sauvetage
déblaiement



Equipe
Risque
technologique

En complément, le SDIS dispose de personnels formés à des techniques opérationnelles spécifiques tel que :

- ✓ La lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels
- ✓ Les techniques d'extraction de victimes dans le cadre d'une tuerie de masse

Vidéos de présentation des équipes spécialisées du SDIS de la Vendée



*Equipe
Risque animalier*



*Equipe
Nautique*



*Equipe
Sauvetage
déblaiement*



*Equipe
Risque
technologique*



*Equipe
Feux de végétation*

Dans d'autres SDIS, suivant les risques, il peut exister d'autres équipes spécialisées comme : le secours en montagne, le secours en milieux périlleux, les équipes de drones et de robots, les équipes feux de navire, les unités cynotechniques, les groupes d'exploration longue durée...